



Conseil municipal du 10 Avril 2024

Liste des délibérations examinées

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS- M. MARTIN Jean-Bernard- M. Johnny VILAIN - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle _ Mme RAULT Sylvie _ Mme CARON Valérie _ Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES – M. Frédéric GARLOPEAU - Mme DEPIS Séverine_ M. DORBES Sébastien- M. BENOIST Daniel – Mme HERIGNY Stéphanie -M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAU Catherine à M. Jean-Bernard MARTIN- Mme VILLEPONTOUX Cendrine à M. BEDJIDIAN Olivier - Mme PERRIN Christiane à M. AMALRIC Thierry _ M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie _ Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra à Mme BARDELOT Carolle - M. SAVOGLU Stéphane à M. BENOIST Daniel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Martine HIVERT est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18H30.

N° DELIBERATION	LIBELLE	VOTE
	Vote du PV du conseil municipal du 28 Février 2024	Unanimité
1.1/20240410_11	Vote des taux d'imposition 2024	Unanimité
1.2/20240410_12	Compte de gestion 2023	Unanimité
1.3.1/20240410_13	Vote du Compte Administratif 2023- Budget principal	22 pour 6 contre
1.3.2/20240410_14	Vote du Compte Administratif 2023 - Budget annexe Cinéma	28 pour
1.3.3/20240410_15	Vote du Compte Administratif 2023 - Budget annexe Camping	28 pour
1.4.1/20240410_16	Affectation des résultats 2023 - Budget principal	23 pour 6 contre
1.4.2/20240410_17	Affectation des résultats 2023 - Budget annexe Camping	29 pour
1.4.3/20240410_18	Affectation des résultats 2023 - Budget annexe Cinéma	29 pour
1.5.1/20240410_19	Vote du Budget primitif 2024 – Budget principal	6 contre 23 pour
1.5.2/20240410_20	Vote du Budget primitif 2024 – Budget annexe Camping	29 pour
1.5.3/20240410_21	Vote du Budget primitif 2024 - Budget annexe Cinéma	29 pour
1.6/20240410_22	Convention d'objectifs avec le club de tennis Padel Astérien	29 pour
1.7/20240410_23	Adhésion à l'association « Les amis de la gendarmerie »	29 pour
1.8/20240410_24	Contrat de maintenance pour l'installation et la maintenance de ruches	29 pour

2.1/20240410_25	Retrait de la délibération – Autorisation spéciale d'absence pour le congé menstruel	29 pour
3.1/20240410_26	Travaux d'éclairage public – Remplacement d'un foyer vétuste rue Simone Veil	29 pour
4.1/20240410_27	Convention de partenariat avec la société Créacom Games	29 pour

La séance est levée à 20 heures 40

Madame le Maire
Elisabeth MARTY



La Secrétaire de séance
Martine HIVERT

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "MH", written over a faint grid background.



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS- M. MARTIN Jean-Bernard- M. Johnny VILAIN - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle _ Mme RAULT Sylvie _ Mme CARON Valérie _ Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES – M. Frédéric GARLOPEAU - Mme DEPIS Séverine_ M. DORBES Sébastien- M. BENOIST Daniel – Mme HERIGNY Stéphanie – M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAUX Catherine à M. Jean-Bernard MARTIN- Mme VILLEPONTOUX Cendrine à M. BEDJIDIAN Olivier - Mme PERRIN Christiane à M. AMALRIC Thierry _ M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie _ Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra à Mme BARDELOT Carolle - M. SAVOGLOU Stéphane à M. BENOIST Daniel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Martine HIVERT est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Vote des taux d'imposition 2024

N° : 1.1 /20240410_11

Madame le Maire soumet au vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- *Le taux de taxe sur le foncier bâti*
- *Le taux de taxe sur le foncier non bâti*
- *Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires*

Pour rappel, les taux 2023 sont :

- Sur les propriétés bâties de **58,99 % (cumul du taux de TFPB communal (33,01%) et du TFPB départemental 2021 (25,98%)**
- Sur les propriétés non bâties de **109 %**
- Sur la taxe d'habitation de **17,75 %**

Le conseil municipal doit donc se prononcer sur 3 taux.



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fi
mairie@saint-astier.fi



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

VOTE les taux d'imposition pour 2024 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : **58,99 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **109 %**
- Taxe d'habitation : **17,75 %**

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer l'état 1259 joint ainsi que tous les documents.

Le secrétaire de séance
Mme Martine HIVERT

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : *23/04/2024*

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : *15/04/2024*

Madame le Maire
Elisabeth MARTY





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS- M. MARTIN Jean-Bernard- M. Johnny VILAIN - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle _ Mme RAULT Sylvie _ Mme CARON Valérie _ Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES – M. Frédéric GARLOPEAU - Mme DEPIS Séverine_ M. DORBES Sébastien- M. BENOIST Daniel – Mme HERIGNY Stéphanie -M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAU Catherine à M. Jean-Bernard MARTIN- Mme VILLEPONTOUX Cendrine à M. BEDJIDIAN Olivier- Mme PERRIN Christiane à M. AMALRIC Thierry _ M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie _ Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra à Mme BARDELOT Carolle - M. SAVOGLU Stéphane à M. BENOIST Daniel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Martine HIVERT est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Compte de gestion 2023

N° : 1.2 /20240410-12

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Madame le Maire, Elisabeth MARTY

VU le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023

VU les titres définitifs des créances à recouvrer,

VU le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

VU les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats,

VU le compte de gestion de 2023 dressé par Monsieur Jacques BREDECHE et par Mme Delphine LAPORTE, Inspecteurs divisionnaires des finances publiques au service de gestion comptable de Périgueux, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, et sur la comptabilité des valeurs inactives,



Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article unique : le compte de gestion pour l'exercice 2023, établi par les inspecteurs divisionnaires des finances publiques et visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal. Ledit compte de gestion est approuvé.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Mme Martine HIVERT

Madame le Maire,
Elisabeth MARTY.



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 23/04/2024
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 15/04/2024

Madame le Maire
Elisabeth MARTY

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

DELIBERATION 1.3.1/2024_04_10/13
DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 AVRIL 2024
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Membres en exercice : 29	Abstentions : 0
Membres présents : 23	Pour : 22
Suffrages exprimés : 28	Contre : 6
Date de convocation : 28/03/2024	

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. BASTIER Dominique délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		704 133,38		190 905,53	0,00	895 038,91
Opérations de l'exercice	6 309 039,06	6 920 720,43	1 976 188,94	1 419 278,69	8 285 228,00	8 339 999,12
TOTAUX	6 309 039,06	7 624 853,81	1 976 188,94	1 610 184,22	8 285 228,00	9 235 038,03
Résultats de clôture		1 315 814,75		366 004,72		949 810,03
Restes à réaliser				566 629,60		266 841,34
TOTAUX CUMULES		1 315 814,75		932 634,32		1 216 651,37
RESULTATS DEFINITIFS		1 315 814,75		665 792,98		650 021,77

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Podr. expédition conforme
 Le adjoint délégué
 Dominique BASTIER

Le secrétaire

Martine HIVERT

DELIBERATION 1.3.2/2024_04_10/14
DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2024
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET CINEMA

Membres en exercice : 29	Abstentions : 0
Membres présents : 23	Pour : 28
Suffrages exprimés : 28	Contre : 0
Date de convocation : 28/03/2024	

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. BASTIER Dominique délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	
Résultats reportés		30 327,92	14 513,21		14 513,21	30 327,92	
Opérations de l'exercice	250509,46	296 356,64	89 435,51	63 456,33	339 944,97	359 812,97	
TOTAUX		250 509,46	326 684,56	103 948,72	63 456,33	354 458,18	390 140,89
Résultats de clôture							
Restes à réaliser		76 175,10		40 492,39		40 492,39	76 175,10
				43 587,33		43 587,33	0,00
TOTAUX CUMULES		0,00	76 175,10	84 079,72	0,00	84 079,72	76 175,10
RÉSULTATS DEFINITIFS			76 175,10	84 079,72			-7 904,62

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Pour expédition conforme
L'adjoint délégué

Dominique BASTIER

Le secrétaire

Martine HIVERT

DELIBERATION 1.3.3/2024_04_10/15
DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 AVRIL 2024
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET CAMPING

Membres en exercice : 29 Abstentions : 0
Membres présents : 23 Pour : 28
Suffrages exprimés : 28 Contre : 0
Date de convocation : 28/03/2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Dominique BASTIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		244,18	0,00	196 563,60	0,00	244,18
Opérations de l'exercice	55 773,47	55 999,98	48 556,92	41 143,79	104 330,39	97 143,77
TOTAUX	55 773,47	56 244,16	48 556,92	237 707,39	104 330,39	97 387,95
Résultats de clôture		470,69		189 150,47	0,00	189 621,16
Restes à réaliser				0,00	12 528,00	0,00
AUX CUMULES		470,69		189 150,47	12 528,00	189 621,16
RESULTATS DEFINITIFS		470,69		176 622,47	0,00	177 093,16

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Pour expédition conforme
l'adjoint délégué



Dominique BASTIER

Le secrétaire

Nathalie LIVEET

AR Prefecture

024-212403700_2024_410-141_20240410_16-DE
Reçu le 15/04/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS- M. MARTIN Jean-Bernard- M. Johnny VILAIN - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle _ Mme RAULT Sylvie _ Mme CARON Valérie _ Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES – M. Frédéric GARLOPEAU - Mme DEPIS Séverine_ M. DORBES Sébastien- M. BENOIST Daniel – Mme HERIGNY Stéphanie -M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEUX Catherine à M. Jean-Bernard MARTIN- Mme VILLEPONTOUX Cendrine à M. BEDJIDIAN Olivier - Mme PERRIN Christiane à M. AMALRIC Thierry _ M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie _ Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra à Mme BARDELOT Carolle - M. SAVOGLU Stéphane à M. BENOIST Daniel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Martine HIVERT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Budget Principal
N° : 1.4.1 /20240410_16**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder suite au vote du compte administratif 2023 à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement à reprendre au budget primitif 2024.

- BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement réalisées : 6.309.039,06 €
Recettes de fonctionnement réalisées : 6.920.720,43 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent : 704.133,38€
Résultat de clôture à répartir au BP 2024 : 1.315.814,75 €

Affectation de ce résultat :

En section d'investissement (Art 1068) recettes : 670.000 €
En section de fonctionnement (Art 002) recettes : 645.814,75 €



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés ;

ACCEPTE l'affectation des résultats de la section de fonctionnement au budget primitif 2024 comme indiqué ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents.

Le secrétaire de séance
Mme Martine HIVERT

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	23
Contre	6
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 29/04/2024
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 15/04/2024

Madame le Maire
Elisabeth MARTY





VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS- M. MARTIN Jean-Bernard- M. Johnny VILAIN - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle _ Mme RAULT Sylvie _ Mme CARON Valérie _ Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES – M. Frédéric GARLOPEAU - Mme DEPIS Séverine_ M. DORBES Sébastien- M. BENOIST Daniel – Mme HERIGNY Stéphanie -M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAU Catherine à M. Jean-Bernard MARTIN- Mme VILLEPONTOUX Cendrine à M. BEDJIDIAN Olivier - Mme PERRIN Christiane à M. AMALRIC Thierry _ M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie _ Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra à Mme BARDELOT Carolle - M. SAVOGLU Stéphane à M. BENOIST Daniel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Martine HIVERT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Budget annexe Camping
N° : 1.4.2 /20240410_17**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder suite au vote du compte administratif 2023 à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement à reprendre au budget primitif 2024.

BUDGET ANNEXE CAMPING :

Dépenses de fonctionnement réalisées : 55.773,47 €
Recettes de fonctionnement réalisées : 55.999,98 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent : 244,18 €
Résultat de clôture à répartir au BP 2024: 470,69 €

Affectation de ce résultat :

En section d'investissement (Art 1068) recettes : 0 €

En section de fonctionnement (Art 002) recettes : 470,69 €



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE l'affectation des résultats de la section de fonctionnement au budget primitif 2024 comme indiqué ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents.

Le secrétaire de séance
Mme Martine HIVERT

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Four	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 29/04/2024

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 15/04/2024

Madame le Maire
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS- M. MARTIN Jean-Bernard – M. Johnny VILAIN - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle _ Mme RAULT Sylvie _ Mme CARON Valérie _ Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES – M. Frédéric GARLOPEAU - Mme DEPIS Séverine_ M. DORBES Sébastien- M. BENOIST Daniel – Mme HERIGNY Stéphanie -M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAU Catherine à M. Jean-Bernard MARTIN- Mme VILLEPONTOUX Cendrine à M. BEDJIDIAN Olivier - Mme PERRIN Christiane à M. AMALRIC Thierry _ M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie _ Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra à Mme BARDELOT Carolle - M. SAVOGLOU Stéphane à M. BENOIST Daniel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Martine HIVERT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Budget annexe CINEMA
N° : 1.4.3 /20240410_18**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder suite au vote du compte administratif 2023 à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement à reprendre au budget primitif 2024.

– BUDGET ANNEXE CINEMA :

Dépenses de fonctionnement réalisées : 250.509,46€
Recettes de fonctionnement réalisées : 296.356,64 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent : 30.327,92 €
Résultat de clôture à répartir au BP 2024 : 76175.10 €

Affectation de ce résultat :

En section d'investissement (Art 1068) recettes : 51.000,00 €
En section de fonctionnement (Art 002) recettes : 25.175,10 €



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE l'affectation des résultats de la section de fonctionnement au budget primitif 2024 comme indiqué ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents.

Le secrétaire de séance
Mme Martine HIVERT

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 23/06/2024
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 15/04/2024

Madame le Maire
Elisabeth MARTY





VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS- M. MARTIN Jean-Bernard – M. Johnny VILAIN - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle _ Mme RAULT Sylvie _ Mme CARON Valérie _ Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES – M. Frédéric GARLOPEAU - Mme DEPIS Séverine_ M. DORBES Sébastien- M. BENOIST Daniel – Mme HERIGNY Stéphanie -M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAU Catherine à M. Jean-Bernard MARTIN- Mme VILLEPONTOUX Cendrine à M. BEDJIDIAN Olivier - Mme PERRIN Christiane à M. AMALRIC Thierry _ M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie _ Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra à Mme BARDELOT Carolle - M. SAVOGLOU Stéphane à M. BENOIST Daniel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Martine HIVERT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Vote du budget primitif 2024 – Budget principal
N° : 1.5.1/20240410_19**

Le vote du budget primitif permet à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année. Il se présente en deux parties qui doivent être chacune en équilibre (les recettes égalent les dépenses) :

➡ La section de fonctionnement : elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recette nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité ; l'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité (c'est l'objet du virement à la section d'investissement)

➡ La section d'investissement : elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la commune.





Le budget primitif peut être voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (art. L 1612-2 du CGCT).

Le cadre de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 a été validé par délibération du 20/09/2023.

Le règlement budgétaire et financier a été voté lors du Conseil Municipal du 13/12/2023.

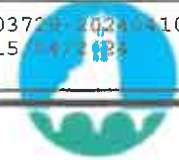
Le débat d'orientations budgétaires s'étant tenu en réunion du Conseil Municipal le 28 février 2024 dernier, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le vote du budget primitif 2024 avec sa note de présentation synthétique.

Il a été étudié en Commission des finances le 25 mars 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre		Montant inscrit au BP2024 (€)
011	Charges à caractère général	1.371.495,00
012	Charges du personnel	2.370.000,00
65	Autres charges de gestion courante	979.272,39
66	Charges financières	304.422,36
68	Dotations aux amortissements et provisions	359.083,00
014	Attributions de compensation	1.366.413,00
023	Virement à la section d'investissement	796.600,00
TOTAL		7.547.285,75
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre		Montant inscrit au BP2024 (€)
70	Produits des services du domaine	526.900,00
73	Impôts et taxes	4.036.528,00
74	Dotations, subventions et part.	2.202.100,00
75	Autres produits de gestion courante	124.800,00
013	Atténuation de charges	2.000,00
77	Produits exceptionnels	0
78	Reprise de provisions	9.143,00
002	Excédent de fonctionnement	645.814,75
TOTAL		7.547.285,75

AR Prefecture

024-212403724-2024-10-151_20240410_19-DE
Reçu le 15/04/24



VILLE DE
SAINT-ASTIER

BUDGET GENERAL		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	RAR	Montant inscrit au BP2024 (€)
Opération financière	0	860.287,72
Hors opération - chapitre 21	20.215,24	114.190,02
Opération n° 10 voirie	388.720,88	338.977,00
Opération n°12 bâtiment communaux	154.989,48	197.063,00
Opération n°20 Embellissement ville	1.464,00	37.160,00
Opération n°23 Quartier Gimel	1.240,00	20.000,00
Opération n°24 Construction médiathèque	0	58.500,00
Opération n°25 Salle polyvalente	0	45.000,00
Opération n°26 Saint-Astier Horizon 2040	0	607.295,00
Opération n°27 Mairie annexe	0	127.500,00
Opération n° 28 Salle des fêtes	0	30.000,00
Sous totaux	566.629,60	2.435.972,74
	TOTAL	3.002.602,34
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre	RAR	Montant inscrit au BP2024 (€)
Opération financière	0	2.350.718,00
Hors opération – Chapitre 28(Amortissements)	0	350.000,00
Opération n° 10 voirie	266.841,34	35.043,00
Opération n°12 bâtiment communaux	0	0
Sous totaux	266.841,34	2.735.761,00
	TOTAL	3.002.602,34



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403729-20240410-151_20240410_19-DE
Reçu le 15/04/2024



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés :

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2024 de la ville de Saint-Astier, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement
AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents.

Le secrétaire de séance
Mme Martine HIVERT

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	23
Contre	6
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 29/04/2024
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le 15/04/2024

Madame le Maire
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS- M. MARTIN Jean-Bernard- M. Johnny VILAIN - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle _ Mme RAULT Sylvie _ Mme CARON Valérie _ Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES – M. Frédéric GARLOPEAU - Mme DEPIS Séverine_ M. DORBES Sébastien- M. BENOIST Daniel – Mme HERIGNY Stéphanie -M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAUX Catherine à M. Jean-Bernard MARTIN- Mme VILLEPONTOUX Cendrine à M. BEDJIDIAN Olivier - Mme PERRIN Christiane à M. AMALRIC Thierry _ M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie _ Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra à Mme BARDELOT Carolle - M. SAVOGLOU Stéphane à M. BENOIST Daniel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Martine HIVERT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Vote du budget primitif 2024 – Budget annexe du camping
N° : 1.5.2/20240410_20**

Le vote du budget primitif permet à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année. Il se présente en deux parties qui doivent être chacune en équilibre (les recettes égalent les dépenses) :

➡ La section de fonctionnement : elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recette nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité ; l'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité (c'est l'objet du virement à la section d'investissement)

➡ La section d'investissement : elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la commune.





VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le budget primitif peut être voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (art. L 1612-2 du CGCT).

Le cadre de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 a été validé par délibération du 20/09/2023.

Le règlement budgétaire et financier a été voté lors du Conseil Municipal du 13/12/2023.

Le débat d'orientations budgétaires s'étant tenu en réunion du Conseil Municipal le 28 février 2024 dernier, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le vote du budget primitif 2024 avec sa note de présentation synthétique.

Il a été étudié en Commission des finances le 25 mars 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre		Montant inscrit au BP2024 (€)
62	Autres services extérieurs	4.000,00
011	Charges à caractère général	4.000,00
66	Charges financières	9.907,29
6811	Amortissements des immobilisations	45.000,00
TOTAL		58.907,29
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre		Montant inscrit au BP2024 (€)
74	Participation	47.436,60
75	Autres produits de gestion courante	11.000,00
002	Résultats de fonctionnement reporté	470,69
TOTAL		58.907,29
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Reports	Montant inscrit au BP2024 (€)
16	Emprunts et dettes	21.595,00
21	Immobilisations corporelles	12.528,00
23	Immobilisations en cours	100.000,00
Sous Totaux		12.528,00
Total		221.622,47
		234.150,47
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre		Montant inscrit au BP2024 (€)
001	Résultat d'investissement	189.150,47
28	Amortissements	45.000,00
TOTAL		234.150,47

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte le budget primitif annexe de l'exercice 2024 du camping de la ville de Saint-Astier, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement
AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents.

Le secrétaire de séance
Mme Martine HIVERT

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le *23/04/2024*
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le *15/04/2024*

Madame le Maire
Elisabeth MARTY

AR Prefecture

024-212403729-20240410-152_20240410_20-DE
Reçu le 15/04/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS- M. MARTIN Jean-Bernard- M. Johnny VILAIN - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle _ Mme RAULT Sylvie _ Mme CARON Valérie _ Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES – M. Frédéric GARLOPEAU - Mme DEPIS Séverine_ M. DORBES Sébastien- M. BENOIST Daniel – Mme HERIGNY Stéphanie -M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAU Catherine à M. Jean-Bernard MARTIN- Mme VILLEPONTOUX Cendrène à M. BEDJIDIAN Olivier - Mme PERRIN Christiane à M. AMALRIC Thierry _ M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie _ Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra à Mme BARDELOT Carolle - M. SAVOGLOU Stéphane à M. BENOIST Daniel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Martine HIVERT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Vote du budget primitif 2024 – Budget annexe du cinéma
N° : 1.5.3/20240410_21**

Le vote du budget primitif permet à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année. Il se présente en deux parties qui doivent être chacune en équilibre (les recettes égalent les dépenses) :



La section de fonctionnement : elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recette nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité ; l'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité (c'est l'objet du virement à la section d'investissement)



La section d'investissement : elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la commune.



Le budget primitif peut être voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (art. L 1612-2 du CGCT).

Le cadre de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 a été validé par délibération du 20/09/2023.

Le règlement budgétaire et financier a été voté lors du Conseil Municipal du 13/12/2023.

Le débat d'orientations budgétaires s'étant tenu en réunion du Conseil Municipal le 28 février 2024 dernier, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le vote du budget primitif 2024 avec sa note de présentation synthétique.

Il a été étudié en Commission des finances le 25 mars 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre		Montant inscrit au BP2024 (€)
60	Achats et variation de stocks	5.180,00
61	Services extérieurs	40.450,00
62	Autres services extérieurs	26.900,00
63	Autres impôts, taxes et versements ass.	10.030,00
011	Charges à caractère général	82.560,00
012	Charges de personnel	160.000,00
65	Autres charges de gestion courante	2.000,00
66	Charges financières	42.113,74
68	Amortissements des immobilisations	10.000,00
023	Virement section d'investissement	125.000,00
TOTAL		421.673,74
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre		Montant inscrit au BP2024 (€)
70	Produits des services du domaine	80.000,00
74	Participation	316.498,64
002	Résultats de fonctionnement reporté	25.175,10
TOTAL		421.673,74



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



BUDGET ANNEXE DU CINEMA		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Reports	Montant inscrit au BP2024 (€)
16 Emprunts et dettes		57.000,00
21 Immobilisations	10.382,21	115.890,40
001 Résultat d'investissement		40.492,39
	Sous Totaux	10.382,21
	Total	213.382,79
		223.765,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre		Montant inscrit au BP2024 (€)
10 Affectation du résultat		51.000,00
13 Subventions		37.765,00
28 Amortissements		10.000,00
021 Virement de la section de fonctionnement		125.000,00
	TOTAL	223.765,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte le budget primitif annexe de l'exercice 2024 du cinéma de la ville de Saint-Astier, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement
AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents.

Le secrétaire de séance
Mme Martine HIVERT

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le 29/04/2024
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le 15/04/2024

Madame le Maire
Elisabeth MARTY

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403729-20240410-153_20240410_21-DE
Reçu le 15/04/2024

AR Prefecture

024-212403729_20240410-1_6_20240410_22-DE
Reçu le 16/04/2024



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS- M. MARTIN Jean-Bernard – M. Johnny VILAIN - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle _ Mme RAULT Sylvie _ Mme CARON Valérie _ Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES – M. Frédéric GARLOPEAU - Mme DEPIS Séverine_ M. DORBES Sébastien- M. BENOIST Daniel – Mme HERIGNY Stéphanie -M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAUX Catherine à M. Jean-Bernard MARTIN- Mme VILLEPONTOUX Cendrine à M. BEDJIDIAN Olivier - Mme PERRIN Christiane à M. AMALRIC Thierry _ M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie _ Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra à Mme BARDELOT Carolle - M. SAVOGLU Stéphane à M. BENOIST Daniel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Martine HIVERT est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Convention pluriannuelle d'objectifs avec le club de tennis Padel Astérien

N° : 1.6/20240410_22

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre en place une convention pluriannuelle d'objectifs avec le club de tennis et de padel de Saint-Astier compte tenu que la subvention versée en 2024 va être d'un montant annuel supérieur à 23.000 euros et afin de financer un projet particulier initié et conçu par l'association relatif à la couverture de deux terrains de padel.

Le coût total du projet sur la durée de la convention est évalué à 80.447 euros.

La convention est conclue pour une durée de un an, le projet devant être réalisé dans l'année.



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80

Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403728 20240410-1_6_20240410_22-DE
Reçu le 16/04/2024



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs ci jointe à passer avec le club de tennis et de padel de Saint-Astier

DIT que la subvention de 78.000 € sera inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2024.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
Mme Martine HIVERT

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 29/04/2024

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2024

Madame le Maire
Elisabeth MARTY

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2024

Conseillers en exercice : 29 - présents : 23 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS- M. MARTIN Jean-Bernard- M. Johnny VILAIN - M. LEGER Bernard - M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. Frédéric GARLOPEAU - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien- M. BENOIST Daniel - Mme HERIGNY Stéphanie -M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAU Catherine à M. Jean-Bernard MARTIN- Mme VILLEPONTOUX Cendrine à M. BEDJIDIAN Olivier - Mme PERRIN Christiane à M. AMALRIC Thierry - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra à Mme BARDELOT Carolle - M. SAVOGLU Stéphane à M. BENOIST Daniel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Martine HIVERT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Adhésion à l'association « les amis de la gendarmerie »
N° : 1.7/20240410_23**

L'association « les amis de la gendarmerie », soumise au régime des associations de la loi de 1901 a été créée en 1932.

Son objet est de rassembler les personnes attachées à la présence et au prestige de la gendarmerie.

L'adhésion représente avant tout une écoute et un témoignage vis-à-vis de la gendarmerie.

La cotisation Bienfaiteur est fixée à 100 € minimum.

Il est proposé au conseil municipal de se positionner sur cette nouvelle adhésion.





Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE d'adhérer à l'association « les amis de la gendarmerie » moyennant la cotisation de 100 € minimum.

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents.

Le secrétaire de séance
Mme Martine HIVERT

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 29/04/2024
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 15/04/2024

Madame le Maire
Elisabeth MARTY



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS- M. MARTIN Jean-Bernard- M. Johnny VILAIN - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle _ Mme RAULT Sylvie _ Mme CARON Valérie _ Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES – M. Frédéric GARLOPEAU - Mme DEPIS Séverine_ M. DORBES Sébastien- M. BENOIST Daniel – Mme HERIGNY Stéphanie -M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAUX Catherine à M. Jean-Bernard MARTIN- Mme VILLEPONTOUX Cendrine à M. BEDJIDIAN Olivier - Mme PERRIN Christiane à M. AMALRIC Thierry _ M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie _ Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra à Mme BARDELOT Carolle - M. SAVOGLOU Stéphane à M. BENOIST Daniel
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Martine HIVERT est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Contrat pour l'installation et la maintenance de ruches
N° : 1.8/20240410_24

Il est envisagé de signer un contrat pour l'installation et la maintenance de ruches avec la société APISPHERE (24410 SAINT-AULAYE).

La durée est de 24 mois.

La société assure la fourniture du mobilier de base ainsi que l'ensemble des consommables nécessaires au bon fonctionnement des ruches.

Le miel récolté est fourni à la collectivité.

La convention définit les engagements et les obligations de chaque partie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

ACCEPTE les termes de la convention à passer avec la société APISPHERE (24410 SAINT-AULAYE) pour l'installation et la maintenance de ruches sur la commune
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
Mme Martine HIVERT

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403728_20240410-1_8_20240410_24-DE
Reçu le 16/04/2024



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 29/04/2024
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2024

Madame le Maire
Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard – M. Johnny VILAIN - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle _ Mme RAULT Sylvie _ Mme CARON Valérie _ Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES – M. Frédéric GARLOPEAU - Mme DEPIS Séverine_ M. DORBES Sébastien- M. BENOIST Daniel – Mme HERIGNY Stéphanie -M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAU Catherine à M. Jean-Bernard MARTIN- Mme VILLEPONTOUX Cendrine à M. BEDJIDIAN Olivier - Mme PERRIN Christiane à M. AMALRIC Thierry _ M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie _ Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra à Mme BARDELOT Carolle - M. SAVOGLU Stéphane à M. BENOIST Daniel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Martine HIVERT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Travaux d'éclairage public- remplacement d'un foyer vétuste
rue Simone Veil
N° : 3.1/20240410_26**

La commune de Saint-Astier, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant le **remplacement du foyer vétuste numéro 1341 rue Simone Veil**

L'ensemble de l'opération est estimé à **1 875,06 € TTC**.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Renouvellement suite impossibilité dépannage » et en application du règlement d'intervention adopté le 14 Décembre 2022, la participation de la commune s'élève à 65.00 % de la dépense HT, soit un montant estimé à **1 015,66 € HT**.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24. La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le dossier qui lui est présenté

DEMANDE au SDE 24 de réaliser les travaux dès réception de la présente délibération

S'ENGAGE à inscrire cette dépense au budget de la commune

S'ENGAGE à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne

les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents

et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
Mme Martine HIVERT

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 23/04/2024
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 15/04/2024

Madame le Maire
Elisabeth MARTY





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 - votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS- M. MARTIN Jean-Bernard – M. Johnny VILAIN - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle _ Mme RAULT Sylvie _ Mme CARON Valérie _ Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES – M. Frédéric GARLOPEAU - Mme DEPIS Séverine_ M. DORBES Sébastien- M. BENOIST Daniel – Mme HERIGNY Stéphanie -M. GOUSSARD Thierry- Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : Mme ROUSSEAU Catherine à M. Jean-Bernard MARTIN- Mme VILLEPONTOUX Cendrine à M. BEDJIDIAN Olivier - Mme PERRIN Christiane à M. AMALRIC Thierry _ M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie _ Mme DECHENOIX TOURENNE Sandra à Mme BARDELOT Carolle - M. SAVOGLU Stéphane à M. BENOIST Daniel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Martine HIVERT est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Convention de partenariat avec la société Créaco Games
N° : 4.1/20240410_27

La ville de Saint-Astier a été retenue pour représenter la Dordogne avec 35 autres dans le nouveau jeu familial « Circino, le Chasseur de Trésors – Destination Dordogne ». Ce jeu est réalisé en collaboration avec le Comité Départemental de Tourisme de la Dordogne.

Il n'y a aucun engagement financier de la commune.

Aussi il est nécessaire de passer une convention de partenariat avec la société Créacom Games pour la mise en place de cette opération.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la société Créacom Games, définissant les conditions et les modalités de participation au jeu Circino, le chasseur de Trésors – Destination Dordogne

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
Mme Martine HIVERT

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 23/04/2024

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2024

Madame le Maire
Elisabeth MARTY